



Dois-je payer autre chose en plus de la pension alimentaire

Par **c perrin**, le **13/04/2013** à **15:53**

[fluo]bonjour[/fluo]
je verse actuellement une pension alimentaire à mon ex compagne elle me demande de payer en plus la moitié de la mutuelle la moitié de fournitures scolaires la moitié des fournitures scolaires la moitié des inscriptions scolaires (car elle veut la mettre en privé) la moitié des dossiers d'inscription aux écoles la moitié des frais médicaux non remboursés par la sécu...
Elle commence a me faire parvenir des factures A-t-elle le droit de faire ça?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **cocotte1003**, le **13/04/2013** à **19:16**

Bonjour, dans votre dernier jugement il est précisé tout ce que vous devrez régler si rien d'autre n'est indiqué à part le montant de la pension, vous n'avez rien d'autre à payer, le juge a prévu dans le montant de la pension les frais scolaires, frais d'activités extra scolaires..... Si la mère veut que vous participiez a certains frais, elle en fait la demande au JAF, cordialement